

Le BEP MECSI

Le Cabinet du Ministre a décidé de surseoir à l'abrogation du BEP MECSI pour la rentrée scolaire 2007 et l'information a été transmise à tous les recteurs.

Des collègues se sont mobilisés dans plusieurs académies et ont obtenu gain de cause. Le SNETAA e.i.L a soutenu les collègues et a interpellé le ministère sur les problèmes posés.

Courrier envoyé le 26 février à la DGESCO :

La 6^e CPC réunie en décembre 2006 a examiné le devenir du BEP maintenance des équipements de commande des systèmes industriels (MECSI) suite à la rénovation du BEP maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA)

Ce BEP compte un nombre d'élèves qui se situe autour de 300, il ne débouche sur aucun bac pro et son contenu serait obsolète. Il a donc été abrogé (à notre connaissance, le décret d'abrogation n'est encore paru).

Un courrier a été transmis aux académies en février 2007. La DGESCO demandait aux académies, d'après le compte rendu de la CPC *de faire part des problèmes rencontrés relatifs à cette transformation*. Car il s'agissait bien de la possibilité offerte aux académies de transformer ce BEP MECSI en BEP MEI.

La réunion de 3^e CPC Métallurgie du mois de mai 2006 avait évoqué cette question [Madame la Secrétaire générale des CPC avait demandé] *que les établissements concernés soient prévenus suffisamment longtemps à l'avance de la suppression du BEP MECSI afin que les enseignants puissent faire des choix. Elle insiste également sur la nécessité de veiller aux possibilités de réutilisation des équipements mis en place pour cette formation, par exemple dans le cadre du BEP MSMA rénové.*

Or, il se trouve que les établissements n'ont été informés qu'à la mi-février, date qui ne donne pas le temps aux équipes enseignantes de proposer une solution de transformation. Cette période correspond en outre, aux dotations faites aux établissements pour la rentrée scolaire prochaine. Certains établissements se sont donc trouvés « devant le fait accompli », avec une suppression de section imposée.

Considérant cette situation, nous vous demandons de bien vouloir inciter les recteurs à prendre la mesure du problème et d'envisager une gestion la plus humaine possible, que ce soit pour les élèves et pour les personnels, soit : transformer systématiquement cette section en section de BEP MEI, soit accepter un moratoire d'une année, de manière exceptionnelle, afin que les établissements envisagent une solution pour la rentrée 2008.